

les Directeurs ayant jugé qu'il convenoit que les Actionnaires reçussent six mois plutôt les 80 livres, relativement à la nouvelle Action de 1600 livres. On indiqua de plus les arrangemens pris pour la direction des Isles, dans le cas qu'elles restassent à la Compagnie pour le trafic seulement. En outre on rapporta le choix qui avoit été fait de quatre Directeurs & de trois Syndics. Enfin on annonça à l'Assemblée que le Roi ayant rendu à la Compagnie la propriété du Port de l'Orient, on en avoit confié le Gouvernement à Mr. de la Ville-Buisson, ancien Capitaine de Vaisseau de la Compagnie, homme de beaucoup de mérite : Que sept Vaisseaux avoient été expédiés, dont trois pour la *Chine*, les quatre autres pour *Moka* & autres endroits, & qu'on en feroit encore partir trois ou quatre autres dans le courant de l'année : Que toute la Marine actuelle de la Compagnie consistoit en dix-sept Vaisseaux & cinq Frégates : Que les neuf millions dont le Roi étoit redevable à la Compagnie se trouvoient tous employés au paiement des Dividendes, des Actions, des Rentes viagères & autres effets : Qu'une partie des Actions & des Billets d'emprunt, cédés par Sa Majesté à la Compagnie, seroit vendue dans le courant de l'année : Qu'on en acquitteroit le produit à l'acquittement des dettes dont la Compagnie est chargée : Qu'elle garderoit en dépôt le surplus desdits Billets d'emprunt & Actions jusqu'à l'extinction d'une partie des Rentes viagères ; & que la somme que l'on payoit pour ces Rentes, serviroit à liquider les Dividendes des nouvelles Actions dont la Compagnie feroit alors la vente.

Des Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, dont on a coutume de faire le rapport, il en paroît quatre